

II. La vache rousse

Tout d'abord, la Torah introduit le sujet de la vache rousse par le verset : « Voici le décret de la Torah » (Nomb. 19 :1). Cette loi est présentée comme une loi totalement irrationnelle, dépassant la logique humaine, comme un décret. C'est un rituel obligatoire.

Il se scindait en deux parties : - La préparation initiale de l'eau de purification (v.1-10) : une génisse (jeune vache), rousse, était égorgée hors du camp; une fois son sang aspergé devant la tente de la rencontre, elle était entièrement brûlée; ses cendres étaient recueillies (v.9) puis mélangées avec de l'eau vive(v.17).□

L'utilisation de l'eau de purification (v.11-22) : tout Israélite qui touchait un mort devait, sous peine de mort, se purifier avec cette "eau de séparation"(v.11-13), que ce contact ait eu lieu dans la tente(v.14,15) ou dans les champs(v.16). Le rituel à suivre était précis (v.17-22); il fallait intervenir un "homme pur" qui faisait aspersion avec cette eau sur l'homme impur le troisième puis le septième jour; après s'être lavé et avoir lavé ses vêtements, l'homme qui avait touché un mort était purifié.

Comme l'épître aux Hébreux, le sacrifice de la vache rousse préfigurait Christ ; "...la cendre d'une génisse avec laquelle on fait aspersion sur ceux qui sont souillés sanctifie pour la pureté de la chair, combien plus le sang du Christ, qui, par l'Esprit éternel, s'est offert lui-même à Dieu sans tache, purifiera-t-il votre conscience des œuvres mortes, pour que vous serviez le Dieu vivant!" (Héb.9.13,14).

⇒ Avez-vous l'assurance que Christ est réellement celui qui sauve et que vous n'avez pas d'autres intermédiaire ?

Prêtres et lévites

8

15 – 21 / 11

I. Prêtres et lévites

Le chapitre 18 vient en réponse à la question du chapitre 17 : 12- 13 : « *Les enfants d'Israël dirent à Moïse, savoir : voici, nous périssons, nous sommes perdus, nous sommes tous perdus. Tout (homme) approchant, approchant de l'habitable de l'Éternel, mourra ; devons-nous finir par périr ?* ».

Pour éviter d'autres morts Dieu donna des ordres en expliquant le travail des prêtres et des lévites. Qui sont-ils ?

1. Les prêtres

Le mot prêtre, de l'hébreu « *kohén* » pourrait signifier « se tenir debout ». Ainsi le prêtre est celui qui se tient debout devant Yahvé (selon Deut. 10 : 8). Dans le texte de Nombres, c'est le titre d'Aaron. Les Lévites par contre étaient des "adjoints" à Aaron et de ses fils (v.6; 8.19).

La nature de leurs fonctions : Entre plusieurs fonctions retenons deux principales :

a) L'enseignement. La *tôrah* est la caractéristique du ministère du prêtre (Jérémie 18 : 18 : « *la tôrah ne fera pas défaut chez le prêtre...* »). Par *tôrah* il faut comprendre une courte instruction sur un sujet pour l'accomplissement de l'adoration. Elle consistait en révélations de la part de Dieu depuis la forme la plus rudimentaire de l'*urim* et du *tummim*, (c'est le oui et non) jusqu'aux enseignements plus développés (lecture de la loi tous les sept ans lors de la fête de Tabernacle par exemple (Déteuronome 31 : 10ss).

C'est aussi à lui qu'il appartient de décider du saint et du profane, de ce qui est pur et impur et d'en instruire les fidèles.

b) La médiation. Celle-ci se divise en deux parties :

- représenter Dieu auprès des hommes : le prêtre communique les oracles de Dieu (Exode 33 : 7) ; C'est le travail de d'enseignement, d'instruction des fidèles ;
- représenter les hommes devant Dieu : il répand le sang de sacrifice (Exode 24 : 6) ; il intercède pour le peuple coupable en vue d'obtenir son pardon (Exode 32 : 20).

C'est ce que l'Épître aux Hébreux dira du grand prêtre : « *Tout grand prêtre, en effet, pris d'entre les hommes, est établi pour intervenir en faveur des hommes dans leurs relations avec Dieu, afin d'offrir dons et sacrifices pour les péchés* ». Héb 5 : 1.

Le rôle du prêtre était très important au sein du peuple d'Israël : servir de relai et enseigner. Dans votre cheminement, qui avez-vous pour votre croissance ?

2. Les lévites

Ce sont les membres du clergé, les « fils de Lévi ». Etymologiquement le terme les désignant et issu de la racine « *lwh* » peut signifier « *tourner en rond, accompagner ou s'attacher à quelqu'un* ». C'est le sens connu depuis la naissance de Lévi. Léa l'appela par ce nom en disant : « *cette fois-ci mon mari s'attachera à moi* » (Genèse 29 : 34).

De sorte que les descendants de Lévi sont attachés à Aaron (Nombres 18 : 2 : *tu laisseras aussi tes frères de la tribu de Lévi, la tribu de ton père, s'approcher avec toi du sanctuaire. Ils seront tes adjoints, ils te seconderont ; mais c'est toi et tes fils qui vous tiendrez devant la tente de la charte* »).

Deux éléments méritent notre attention à ce niveau :

- La prêtrise et le lévitisme ne sont pas de vocation, c'est une fonction. Les textes ne parlent jamais d'un appel ou d'un choix divin à propos du prêtre, comme c'est le cas pour le roi ou le prophète.
- A partir de l'exil, l'enseignement de la tôrah cesse d'être le monopole des prêtres. Ecartés par les circonstances de l'histoire, les prêtres et lévites enseignent dans les synagogues, mais en dehors du culte.

3. La dîme et le sacerdoce

Sujet délicat, surtout en période de crise financière et dans un contexte complètement différent de celui du peuple d'Israël dans le désert. Une lecture du livre des Nombres et particulièrement le chapitre 18 révèle cependant les points suivants :

- Le prêtre et les lévites n'ont pas d'héritage, pas de territoire propre comme les autres tribus. Ils devaient recevoir une part d'hébergement de chaque tribu (Nombres 18 : 20 ; 35).
- Les offrandes et les dîmes sont versées ou rendues au temple et non aux personnes. Ce qui se présente de la manière suivante :
 - Revenus pour les lévites : dîme de blé, vin
 - Revenus de prêtre : sacrifices et oblations du peuple, produit dévoué par anathème. Les prêtres recevaient aussi la dîme des dîmes des lévites.

Nombres 18 : 8, 21 résume le tout en disant : « *Tu le vois, je te confie moi-même le service des redevances qui me sont dues, en vertu d'une loi immuable de tout ce qui est consacré par les fils d'Israël. Je t'en accorde le privilège ainsi qu'à tes fils ; Je leur donne comme patrimoine toutes les dîmes qui seront perçues en Israël en échange des services qu'ils assurent, les services de la tente de la rencontre* ».

La dîme comme est un privilège pour le sacerdoce sans patrimoine et au service de Yahvé par les services rendu au peuple.

Ce message a une double interpellation :

- ⇒ D'abord pour les prêtres et les lévites : s'ils servent à relier le peuple à Dieu et vice versa, ils sont avant tout au service de Dieu et n'ont pas d'autre patrimoine. Et c'est en vertu de cela qu'ils perçoivent la dîme. En sont-ils dignes ?
- ⇒ Enfin pour le peuple : la dîme est un sacrifice, une offrande du peuple à Dieu. C'est une mesure qui lui apprend la vie de reconnaissance. Vivons-nous les dons des dîmes, des offrandes comme un devoir ou comme une gratitude ?